



PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

PRINCIPALES DU ORIENTATIONS NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

Le rôle du Parc naturel régional est notamment de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et culturel camarguais et d'accompagner les différentes dynamiques - sociale, économique, culturelle, territoriale - dont il est en partie issu et dont il dépend. Mais le destin de la Camargue est l'affaire de tous, habitants, usagers, gestionnaires.

La finalité de la charte consiste donc à définir des objectifs basés sur des valeurs partagées et à établir les moyens et les règles qui permettent de les atteindre. Le nouveau projet de charte, fruit d'une large concertation, formalise les orientations du territoire du Parc naturel régional de Camargue pour 12 ans, à compter de l'année 2010. Il se fonde sur la volonté commune d'instaurer les conditions d'un développement social et humain exemplaire qui assure le maintien d'une biodiversité exceptionnelle.

Ces grandes orientations manifestent une volonté d'innovation et d'ouverture : gérer l'eau du delta en explorant de nouvelles stratégies adaptées aux variabilités naturelles, penser à de nouvelles possibilités de développement garantissant les activités et la préservation des éco-systèmes, inventer un nouveau mode de gouvernance donnant un rôle actif aux habitants, devenir le lieu de l'inventivité, de l'imagination et de l'interdisciplinarité dans le domaine de la science, de la culture, du développement durable en s'ouvrant aux échanges.

Ce projet de territoire défend l'héritage légué par des générations de Camarguais, tout en l'adaptant aux problèmes contemporains. Il contribue à l'élaboration d'un modèle transposable, apte à démontrer au monde qu'une gestion durable est compatible avec les avancées économiques et sociales.





UN DELTA EN ÉVOLUTION

PLUS DE 90 % DU DELTA DE CAMARGUE REÇOIT DE MANIÈRE ARTIFICIELLE ET CONTRÔLÉE DES EAUX DU FLEUVE OU DE LA MÉDITERRANÉE. LA RÉGULATION DES NIVEAUX ET DU TAUX DE SALINITÉ DE L'EAU EST ESSENTIELLE POUR SATISFAIRE LES BESOINS ÉCOLOGIQUES ET CEUX DES ACTIVITÉS HUMAINES¹, TOUT EN ASSURANT LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES. FACE AUX NOUVELLES PRESSIONS EXTÉRIEURES - ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER, AFFAISSEMENT DU DELTA, FRÉQUENCE ET INTENSITÉ DES ÉVÉNEMENTS HYDRO-CLIMATIQUES - LE SYSTÈME DE GESTION ACTUEL A MONTRÉ SES LIMITES : LE NIVEAU DE LA MER, LE PLUS SOUVENT AU-DESSUS DE CELUI DES ÉTANGS, NE PERMET PLUS D'ÉVACUER L'EAU DOUCE COMME NÉCESSAIRE, LA SALURE DÉPASSE PARFOIS 60 G/L DANS CERTAINS ÉTANGS DU SUD DU DELTA. LA QUALITÉ DES EAUX AGRICOLES ET DU RHÔNE, ASSOCIÉE AUX DIFFICULTÉS DE LEUR ÉCOULEMENT, N'AUTORISE PAS UNE ENTRÉE PLUS MASSIVE D'EAU DOUCE. AFIN DE MAINTENIR LES USAGES INDISPENSABLES AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, LA NOUVELLE CHARTE ADOPTE DES ORIENTATIONS DE GESTION PERMETTANT D'ACCOMPAGNER CETTE ÉVOLUTION.

ZOOM

Renforcer la gestion concertée

En raison de l'extension Est du Parc, les instances et les outils de la gestion collective de l'eau en Camargue intègrent de nouveaux partenaires (la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le grand port maritime de Marseille). Privilégiant une démarche collective, contractuelle et concertée, ce mode de gestion a démontré sa capacité à générer une bonne réactivité face à la vie du delta, à impliquer les différents acteurs et à sensibiliser la population aux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire. La nouvelle charte fait donc le choix de sa pérennisation.



>> Vivre avec le fleuve

Les crues et les inondations du fleuve ont suscité, via le Plan Rhône, différentes mesures destinées à en réduire les risques. La nouvelle charte propose d'adopter à sa programmation une gestion des situations de débits très élevés du fleuve et de pluviométrie exceptionnelle. L'orientation des eaux vers des secteurs à moindres enjeux socio-économiques constitue l'élément clef de ce dispositif. Il consiste à définir des espaces naturels propices à une mise en expansion des crues, tout en veillant à ne pas remettre en cause l'équilibre des activités de gestion du territoire.

>> L'influence de la mer

Le recul important du rivage rend la Camargue plus vulnérable aux submersions marines. La stratégie adoptée par la nouvelle charte tient compte de l'impossibilité avérée à maintenir sa position sur tout le littoral : l'engraissement des plages ou la perte de territoire sont inéluctables. Différents moyens préventifs et techniques (rechargement en sable, réhabilitation dunaire par ganivelles...) sont ainsi préconisés selon les enjeux et le niveau de risque, tandis que des zones test permettront d'expérimenter et d'évaluer des moyens de défense innovants. Les différents projets dans les zones à forts enjeux feront l'objet d'une information et d'une concertation pour aboutir à des décisions prises en commun.

UNE CULTURE LOCALE DU RISQUE

L'expérience a démontré que l'adhésion de la population camarguaise aux solutions proposées conditionne sa capacité de réaction en cas d'inondation et son implication dans un système de veille efficace. Forte de ce constat, la nouvelle charte appelle au développement d'une culture locale du risque qui passe par une connaissance partagée de la nature même des risques : crues, remontée du niveau de la mer, tempêtes marines... et par un travail d'écoute et de concertation.

¹Saliculture, riziculture, élevage extensif des taureaux et des chevaux, viticulture, exploitation des roseaux, pêche fluviale et lagunaire, pêche en mer, activités cynégétiques...



L'OBSERVATOIRE DE CAMARGUE

Les changements d'usages et ceux, dits globaux, qui affectent la planète créent une situation inédite qui influe sur la biodiversité. Particulièrement sensibles en Camargue, ils nécessitent une nouvelle approche du fonctionnement du Delta qui orientera désormais l'observation et la recherche, indispensables pour éclairer les choix de gestion et les décisions d'aménagement. Grâce aux partenaires privilégiés et traditionnels du Parc : Tour du Valat, Réserve de Camargue-SNPN, Desmid-CNRS, Camargue gardoise... l'Observatoire de Camargue est appelé à devenir un outil référent sur le territoire pour la mutualisation des données, l'aide à la décision et à l'évaluation des politiques territoriales.

>> La qualité des eaux

La directive-cadre sur l'eau vise, au niveau européen et à échéance de 2015, un "bon état écologique" des milieux aquatiques, relayé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). S'appliquant au Rhône et au delta, ces objectifs nécessitent une meilleure gestion du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et une diminution de la pollution. À cette fin, les professionnels sont invités à restreindre la contamination de milieux aquatiques par les pesticides provenant des différentes activités. Les installations d'assainissement des eaux usées sont aussi concernées, via les mises aux normes des dispositifs individuels, les raccordements au réseau collectif et l'amélioration des performances des installations de traitement.

UNE RELATION DURABLE ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

LE RÔLE PRINCIPAL DU PARC EN PARTENARIAT AVEC LES GESTIONNAIRES DES ESPACES NATURELS CONSISTE À CONSERVER L'INTÉGRITÉ DES GRANDS ENSEMBLES NATURELS ET À ASSURER LES CONNEXIONS BIOLOGIQUES INDISPENSABLES AU MAINTIEN DES HABITATS ET DES ESPÈCES. LA CONSERVATION DE CE PATRIMOINE NATUREL, OÙ SE CÔTOIENT DOMAINES PUBLICS ET PROPRIÉTÉS PRIVÉES, EST LIÉE À L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS HUMAINES. ELLE NE PEUT SE CONCEVOIR SANS LEUR PÉRENISATION NI SANS UNE RÉDUCTION DES ATTEINTES À LA BIODIVERSITÉ. ELLE N'EST DONC POSSIBLE QU'AVEC LE CONCOURS DE TOUS LES ACTEURS. C'EST DANS CETTE OPTIQUE QUE LA NOUVELLE CHARTE SPÉCIFIE LA MISSION

DU PARC QUANT À L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITÉS ET DE LEUR ÉVOLUTION.

>> Des milieux remarquables à préserver

L'effort prioritaire porte sur la préservation des espaces naturels remarquables. Il se concrétisera par des mesures de protection et de conservation appliquées aux milieux spécifiques que sont les milieux remarquables non protégés comme certains grands marais, ou encore par des mesures agri-environnementales sur des espaces de nature ordinaire : lagunes des salines, parcelles agricoles abandonnées... Les espaces en mutation seront privilégiés en matière de restauration des habitats. La reconstitution de la ripisylve, des haies, de bandes enherbées sur les berges tendra au renforcement des connexions entre les milieux. La protection des espèces animales et végétales fera l'objet de nouvelles mesures de surveillance et de protection en partenariat avec tous les acteurs de la protection de la nature en Camargue. En zone marine, le Parc s'engage, avec les professionnels à accompagner la création et la gestion d'une réserve marine de pêche dans le Golfe de Beauduc. La mise en œuvre du programme "Natura 2000", animé par le Parc sur tout le territoire, concourt à cet objectif.

ZOOM

Vers une conscience éco-citoyenne

La compréhension du fonctionnement complexe des zones humides conditionne l'efficacité de leur protection. Afin de développer une conscience éco-citoyenne avec les habitants et le Conseil de Parc, des actions de sensibilisation des publics aideront à appréhender les enjeux des activités et le rôle de chacun des acteurs. De manière complémentaire, l'éducation à l'environnement des scolaires représente un enjeu prioritaire qui se déclinera par différentes interventions, la formation et la sensibilisation des enseignants, l'accompagnement de projets d'établissement.





>> Des produits et des pratiques valorisées

Associé au paysage de grands pâturages et à l'image de la Camargue, l'élevage extensif est garant de la conservation des espaces naturels et du maintien de la diversité biologique. L'agriculture irriguée est également indispensable à la conservation des zones humides. La riziculture notamment joue un rôle fondamental dans la régulation de l'eau. La saliculture, la pêche, la chasse participent à la variabilité des milieux. Les roselières peuvent être exploitées par des sagneurs, dont l'intervention favorise la fréquentation et la reproduction de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales comme le butor étoilé. Ces activités construisent l'identité de la Camargue et conditionnent la diversité et la complémentarité des milieux. Les démarches de qualité (AOC/AOP, IGP, Label Rouge), renforcées par l'attribution de la marque Parc, contribuent à la valorisation économique des exploitations agricoles. Le Parc souhaite poursuivre l'accompagnement de ces démarches de promotion et de qualité et incite à l'exploration de nouvelles pistes telles que la vente directe et la valorisation de savoir-faire culinaires - gardianne, recettes intégrant le riz, produits de la mer, écrevisses de Louisiane² - ou d'équipements spécifiques comme le seden, la selle Camargue, le harnachement du cheval...



UNE AGRICULTURE RAISONNÉE

Les démarches de qualité s'accompagneront de formations en vue d'optimiser des pratiques et des techniques plus favorables à l'environnement. L'objectif sur l'ensemble des activités agricoles est d'atteindre au moins 20% d'exploitations biologiques à horizon 2020, et d'appliquer, sur les 80% restants, les principes de l'agriculture raisonnée pouvant déboucher sur des certifications environnementales. L'aide et l'accompagnement à l'instauration de filières courtes de commercialisation accompagneront le choix de ces pratiques.



>> Une chasse et une pêche responsables

Les oiseaux d'eau migrateurs constituent une ressource naturelle partagée, protégée par des accords internationaux. Les dernières données de comptage témoignent du déclin, dans l'est du bassin méditerranéen notamment, de certaines populations d'oiseaux présents en Camargue. Le Parc incite les partenaires concernés à garantir la reconstitution des effectifs afin de ne pas mettre en péril la survie des espèces, en élaborant un plan de chasse durable qui pourrait passer par le plafonnement volontaire des prélèvements individuels. La mise en place de chasses pilotes reste un objectif prioritaire.

La pêche professionnelle, dans les eaux du delta et en mer, est confrontée au problème de la raréfaction de la ressource. S'inspirant de l'expérience réussie de la Côte Bleue, un plan de gestion halieutique s'attachera à augmenter la production biologique du milieu, à rationaliser les pratiques de pêche, à favoriser des techniques d'exploitation plus sélectives.

À l'instar du travail conduit par le Parc sur la telline, coquillage emblématique de Camargue, des chartes de qualité homologueront les bonnes pratiques susceptibles d'obtenir une valorisation, marque "Parc" ou autre sigle d'identification de la qualité et de l'origine et du caractère durable des prélèvements.

INDÉSIRABLES MOUSTIQUES

Entrave à la qualité de vie des habitants et au développement touristique... La réduction de la nuisance des moustiques est l'une des premières demandes des habitants et des visiteurs. Le Parc encourage des méthodes de prévention et de lutte, compatibles avec la préservation de la richesse biologique et en assure le suivi grâce à l'action de son Conseil scientifique et d'éthique : adaptation des comportements (aménagement de l'habitat, dispositifs techniques), mode de gestion de l'eau réduisant leur développement, mise en œuvre limitée de certains modes de traitement (bio-insecticides...).

²Au marais du Vigueirat un pêcheur a fait sa spécialité de l'envahissante écrevisse de Louisiane qu'il commercialise sous forme de bisque...



>> Un tourisme durable exemplaire

Solution à la viabilité économique, la diversification des activités trouve dans le tourisme une opportunité particulièrement adaptée à l'image de la Camargue. Le développement d'un tourisme durable permet de conjuguer les exigences de protection des espaces naturels et les attentes des professionnels du tourisme et des habitants. Dans cette optique, l'élaboration d'une démarche d'excellence visera à faire de la Camargue un territoire exemplaire pour une promotion internationale. En matière d'hébergement, les objectifs de développement et de meilleure répartition des capacités d'accueil se fondent sur une exigence qualitative. L'accompagnement des prestataires du tourisme et des projets structurants s'attachera à une requalification de l'offre intégrant une démarche de management environnemental et l'accessibilité aux personnes déficientes.

UNE DÉCOUVERTE ACCOMPAGNÉE

Le désir d'apercevoir des oiseaux rares, des taureaux et des chevaux en liberté peut être contrarié par la réalité complexe du territoire camarguais. L'option choisie par la nouvelle charte d'une offre touristique privilégiant la découverte accompagnée, favorise l'approche du patrimoine naturel tout en l'élargissant à la connaissance de l'identité et de la culture camarguaise. Itinéraires de découverte et travail en réseau avec les acteurs du tourisme veilleront à enrichir les prestations d'une valeur pédagogique et à les inscrire dans une perspective environnementale.

>> Une Camargue ouverte sur le monde

La Camargue bénéficie du statut de grande zone humide à l'échelle méditerranéenne, de réserve de biosphère de l'Unesco et sa désignation à la convention internationale de Ramsar engage la France en matière de protection des zones humides. Cette situation incite à l'ouvrir à des coopérations avec d'autres zones humides ou espaces naturels protégés aux enjeux similaires (delta, réserve de biosphère, aire marine protégée). Orientées sur les problématiques du développement durable, les effets du changement climatique, la gestion intégrée des zones côtières, le tourisme durable et le mode de gouvernance... Ces coopérations contribueront à valoriser la Camargue et à accroître la prise de conscience de la responsabilité de chacun quant à sa protection.

La population et les acteurs camarguais, seront partie prenante de ces coopérations.

LA POPULATION AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE...



LA NOUVELLE CHARTE OPTÉ POUR UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS QUI ASSOCIERA LA POPULATION COMME FORCE DE PROPOSITION. SI SA MISE EN ŒUVRE EST DÉJÀ ENGAGÉE, LES COMITÉS DE VILLAGES, ESSENTIELS AU VU DE LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION, LE COMITÉ DE SOUTIEN DU PARC AINSI QUE LES NOMBREUSES ASSOCIATIONS QUI STRUCTURENT LA VIE SOCIALE SERONT SOLlicitÉS COMME ACTEURS DE CE RAPPROCHEMENT. OUVERTURE DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL À UNE LARGE REPRÉSENTATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS, DÉBAT TRANSVERSAL AFIN D'ABORDER LES SUJETS ENGAGEANT LE DEVENIR DE LA CAMARGUE... CONJOINTEMENT À CES DISPOSITIFS, LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'INFORMATION ET LES RENCONTRES RÉGULIÈRES AVEC LES HABITANTS PERMETTRONT DE S'ENQUÉRIR DE LEUR AVIS ET DE LEURS BESOINS ET DE RENDRE COMPTE DE L'ACTION DU PARC. CES PROCESSUS DE CONCERTATION PERMETTRONT DE MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS, D'ADAPTER LES PROJETS ET DE RENDRE COMPTE DE L'ACTION DU PARC.

LE CONSEIL DE PARC

Le Conseil de Parc qui regroupe l'ensemble des représentants associatifs et professionnels de Camargue (près de 60 structures) s'affirme comme l'instance représentative de la société civile. Sa participation, s'inscrit dans la logique de mise en œuvre d'un véritable "Parlement de Camargue". Afin de favoriser une réflexion transversale, des moyens d'animation, de fonctionnement lui sont attribués. Des formations spécifiques sont proposées à ses membres. L'une d'elles préparera à la fonction d'ambassadeur du Parc ayant pour vocation de relayer l'information en vue de contribuer à la mise en œuvre de la charte.





>> La qualité du cadre de vie, une priorité

La consultation qui a accompagné la révision de la charte révèle l'ampleur des attentes de la population en matière d'amélioration du cadre de vie. Elle incite à poursuivre la réflexion avec les collectivités et l'Etat sur les évolutions de l'offre de services et de commerces, notamment en termes de proximité. Aujourd'hui, il existe de nombreuses solutions alternatives et écologiques pour l'amélioration du quotidien des habitants du Parc. L'amélioration de l'accessibilité aux services, aux technologies de communication (internet à haut débit) sont des enjeux importants.

>> Un plan de déplacement optimisé

Le déplacement constitue un point sensible mentionné lors de la consultation. Un plan stratégique de déplacement définissant les principes d'aménagement des voies de communication est établi en partenariat avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Au maintien de la hiérarchisation du réseau viaire seront associés des modes alternatifs au transport individuel motorisé : renforcement des transports doux (vélos, piétons...), adaptation de transports collectifs, création de transport à la demande. Des voies d'accès pedestres, équestres, cyclables et navigables seront privilégiées pour découvrir la Camargue ou accéder aux plages. La circulation des poids lourds, sauf deserte locale, déjà interdite sur une partie du territoire du Parc sera maintenue et généralisée. La sécurisation des axes d'entrées sera recherchée sans modifier les capacités des voies existantes.

ZOOM

Les projets de développement de territoire en périphérie du Parc ne sont pas sans incidence sur son devenir. La recherche de compatibilité et de mise en cohérence suppose des dialogues constants et des informations régulières notamment avec les communautés d'agglomération, le Parc naturel régional des Alpilles, le pays, mais aussi avec le grand port maritime de Marseille et le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise.

>> La charte paysagère, une garantie pour le patrimoine

Volet ambitieux du projet de territoire, la maîtrise de l'urbanisation et de la qualité des paysages fera l'objet, dans un délai de deux ans, d'une charte paysagère. Fruit d'une réflexion participative et plus globale sur les structures paysagères à préserver, les éléments identitaires à valoriser ou les formes d'organisation à privilégier dans l'évolution urbaine, ce document cadre précisera les objectifs et actions prioritaires. Il s'attachera aussi, associé à la notice du plan de Parc, à décliner les grands principes de qualité et d'identité du bâti individuel et des extensions urbaines.

ZOOM

La construction peut-elle faire abstraction de la modification des conditions climatiques planétaires et régionales ? Le Parc travaillera en concertation avec les habitants sur ces questions en lien avec les notions de qualité de vie, de service de proximité et de solidarité. Efficacité énergétique, nouveaux modes architecturaux, conceptions bio-climatiques, matériaux écologiques sont à l'ordre du jour.

UNE BRIGADE VERTE

Face à l'augmentation des enjeux relatifs à la protection de l'environnement et en réponse à l'attente de la population, une "brigade verte" du Parc va être créée. Sa mission ? Exercer une veille continue des atteintes à la réglementation en matière de protection, circulation de véhicules motorisés, rejets en milieu naturel, braconnage ou encore affichage publicitaire, chalutage sauvage, décharges nuisant à la qualité des paysages... Rien n'échappera à leur vigilance. Parallèlement des solutions correctives sont annoncées : élaboration d'une charte signalétique en vue d'harmoniser les dispositifs d'affichage, enfouissement de certaines lignes téléphoniques et électriques... Cette brigade aura également pour mission d'assurer un relais auprès des habitants ainsi qu'un suivi des paramètres physiques et biologiques d'évolution du territoire (comptage, prélèvement...).



>> “Éco-habitat” et “éco-hameau”, pour une urbanisation durable

Climat, risque d'inondation, efficacité énergétique, emploi de matériaux écologiques et d'énergies renouvelables constituent autant de nouveaux facteurs auxquels l'architecture contemporaine doit s'adapter, tant dans le domaine de la création que de la restauration. Ces choix architecturaux conditionneront le soutien d'opérations pilotes en matière d'urbanisme “éco-lotissement”, “éco-hameau” portées par les communes volontaires. Conjointement l'objectif d'un développement urbain durable s'appuiera sur la notion d'économie d'espace : densification des hameaux plutôt que création d'habitats dispersés, limitation des surfaces des lots... Cette utilisation plus efficace des sols va dans le sens d'une plus grande proximité avec les services et commerces, d'une sociabilité facilitée et d'une meilleure gestion des déplacements. La notion d'urbanisme durable conditionnera toute nouvelle extension urbaine sur le territoire du Parc.

>> Les nouvelles énergies, une force à exploiter

Réalisé en partenariat avec le pays d'Arles et le Parc naturel régional des Alpilles, un état des lieux énergétique servira de base à l'élaboration d'une stratégie ayant pour objectif la sobriété énergétique dans tous les domaines. Côté énergie renouvelable, l'encouragement à une production locale - petits éoliens, équipements photovoltaïques en toiture - reste tributaire des objectifs de protection des milieux et des espèces et de l'intégration à l'architecture existante. La valorisation des sous-produits dérivés de l'activité agricole (pailles de riz) pour l'obtention de combustible, est retenue comme une des pistes prometteuses.

ZOOM

La collecte sélective des déchets concernera la totalité de la population du territoire. Par ailleurs, de nouvelles déchetteries de proximité seront réalisées. Pour les déchets d'origine agricole, des déchetteries spécifiques, vouées à la récupération des plastiques, des emballages et autres polluants seront mises en place.

CULTURE ET PATRIMOINE, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Les évolutions récentes - extension du Parc sur la rive gauche du Rhône, augmentation des activités tertiaires autour des loisirs, du tourisme et de la protection de la nature - renouvellent les attentes de la population en matière de culture. La nouvelle charte y répond en développant trois axes forts.

Parmi eux, la culture provençale et la langue régionale seront mises en valeur dans leurs formes d'expressions contemporaines, notamment la musique, pour en renouveler l'image et en permettre l'accès au public par des actions novatrices. Le croisement des identités, spécifique à la Camargue, et la diversité culturelle issue de l'histoire ouvrière du delta seront au centre des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Saliniers, pêcheurs, selliers, sagneurs, sont autant de métiers représentatifs des **savoir-faire locaux** à mettre en valeur. En complément de l'étude engagée sur le patrimoine bâti des salins, ou de la viticulture, un travail de collecte et de recherche ethnologique leur sera consacré puis restitué aux publics au moyen d'animations, d'expositions ou de publications.

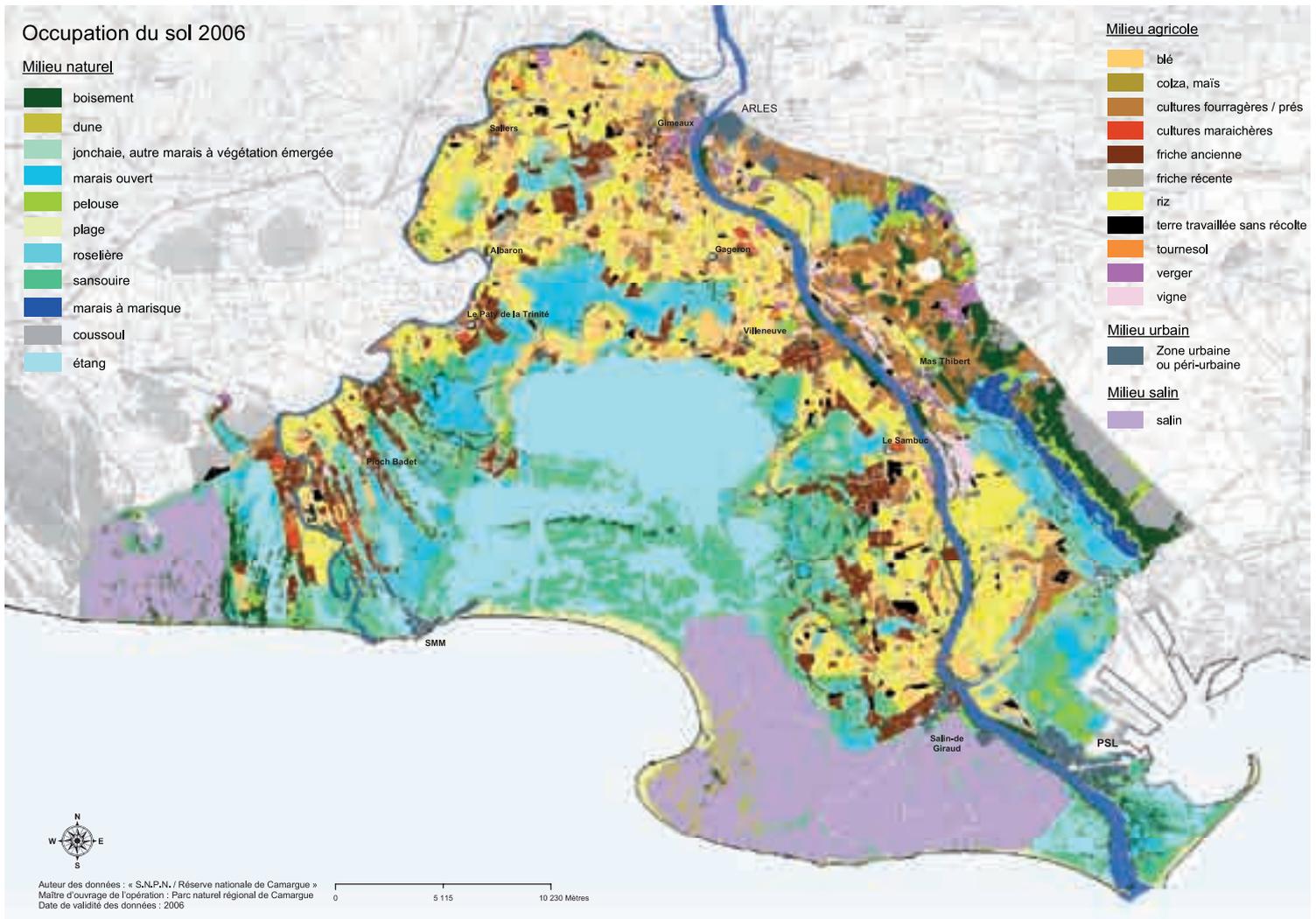
La création contemporaine déjà inscrite sur le territoire par des manifestations valorisant le rapport nature/culture – land art, théâtre, arts plastiques, design et arts visuels – sera soutenue. Elle fera l'objet d'actions en réseau (résidences d'artistes, ateliers de création) et permettra de nouer des liens avec la Méditerranée et les deltas.

Enfin, **le Musée de la Camargue**, animateur de cette politique culturelle territoriale, rejoindra la dynamique arlésienne par des partenariats avec les grandes manifestations annuelles et fera des propositions dans le cadre du projet Marseille-Provence, capitale européenne de la culture, en 2013. La rénovation de sa muséographie, la diffusion de son fonds photographique exceptionnel et la programmation culturelle animatrice du territoire doteront le Parc et ses habitants d'outils supplémentaires mis au service d'un développement durable.





www.parc-camargue.fr



Photos : Equipe du PNR Camargue, E. Vialeu/PNRCamargue, Jean E. Roché, C. Lemmel, L. Chabert/Opus Spées

Parc naturel régional de Camargue - Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles
Tél. 04 90 97 10 40 - Fax 04 90 97 12 07 - Courriel info@parc-camargue.fr

